



Service National pour
l'Évangélisation des Jeunes
et pour les Vocations



Accueillir des volontaires en Service civique dans les diocèses

Octobre 2015

Le Service civique a le vent en poupe. Les objectifs fixés par le gouvernement annoncent l'accueil de 70 000 volontaires en 2015, 110 000 en 2016 et 150 000 les années suivantes. L'Agence du Service Civique, pilote du dispositif, dispose de fonds suffisants pour agréer toutes les associations qui souhaitent accueillir des volontaires. Les actions autour de l'accueil des migrants ou de l'environnement en lien avec Laudato Si et la Conférence Climatique COP 21 sont des champs d'actualité à explorer qui peuvent ouvrir d'autres pistes de mission dans les réseaux ecclésiaux. N'hésitez donc pas à vous lancer dans la belle aventure du service civique en demandant votre agrément.

Qu'est-ce que le Service Civique?

Un engagement volontaire pour les 16-25 ans :

- pour accomplir d'une mission d'intérêt général dans 9 domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport ;
- d'au moins **24 heures hebdomadaires sur une durée de 6 à 12 mois** ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État (**470 euros**), et d'un soutien complémentaire, en nature ou en numéraire, pris en charge par l'organisme d'accueil (environ 100 euros);
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Pourquoi accueillir des volontaires ?

- Accompagner des jeunes dans leur croissance en leur confiant des missions utiles et en les aidants à définir leur projet de vie.
- Dynamiser les associations par la rencontre intergénérationnelle, par le soutien à des actions en cours, mais aussi en préparant le futur. À titre d'exemple, 23% des anciens volontaires du Secours catholique y sont restés comme bénévoles, autant comme salariés, 14% sont devenus donateurs, le reste gardant un lien d'amitié avec l'association.
- Faire connaître de l'intérieur l'Église et ses actions au service de tous.

Pourquoi cela intéresse mon diocèse ?

Les jeunes en Service Civiques, dits « volontaires », peuvent

- Venir soutenir et développer les actions locales à caractère social portées par des associations, des paroisses, des services diocésains...
- Donner un nouveau souffle à ces organismes et permettant un jeune de trouver sa place.

Concrètement comment ça marche ? Deux cas de figure :

Les associations ont les ressources nécessaires pour obtenir un agrément et qui ont un statut Loi 1901 :

➤ **Tout d'abord se poser quelques questions :**

- Quelle structure va porter l'agrément ? Ce doit être une association de loi 1901.
- Comment allons-nous accompagner le volontaire, l'accueillir ? Qui va l'accompagner ?
- Quelles missions sur le terrain, accessibles et ouvertes à tous pouvons-nous proposer ?
- Ces missions sont-elles bien d'intérêt général et non cultuel ?
- Ces missions ne prennent-elles pas la place d'un bénévole ou d'un salarié ?

➤ **Ensuite, remplir un dossier de demande d'agrément** et de le faire parvenir à la préfecture pour présenter la structure, les missions des volontaires, les modalités d'accompagnement des jeunes ...

Rendez-vous sur le site : <http://www.service-civique.gouv.fr/page/comment-obtenir-un-agrement>

Il est possible qu'à ce moment un dialogue s'engage avec l'administration en vue de préciser votre demande.

Prévoir en moyenne deux mois entre le dépôt et l'obtention de l'agrément.

Les associations ont des missions à proposer mais pas les ressources nécessaires pour accompagner et suivre les volontaires et assurer la gestion que cela implique.

➤ Possibilité de mise à disposition de volontaires par des partenaires disposant de l'agrément (on parle « d'intermédiation »).

Quelles missions peuvent être confiées à des volontaires ?

➤ **Les missions possibles relèvent de l'intérêt général, ne sont pas à vocation culturelle et sont de « terrain ». Le jeune est en contact avec les bénéficiaires de l'action.**

➤ **Les missions se situent dans 9 domaines d'intervention dont plusieurs sont des champs d'action possibles pour l'Eglise** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

➤ **Quelques exemples** : organiser des atelier pour comprendre les enjeux du climat, animer des échanges entre des habitants et des agriculteurs, promouvoir la solidarité, briser la solitude de personnes isolées, accompagner des familles et les réfugiés, aider des plus jeunes à faire leurs devoirs, être auprès des étudiants pour trouver un logement apporter de la joie dans des lieux comme les maisons de retraite, faire connaître la vie de personnes exclus... La liste est encore longue.

Huit missions jugées prioritaires par l'Agence du Service Civique autour de l'accueil des migrants :

- Accompagner des demandeurs d'asile et des personnes protégées
- Appuyer l'accompagnement des demandeurs d'asile dans leur information sur le lieu de résidence
- Appui et soutien aux missions d'information et d'accompagnement des réfugiés
- Contribuer à l'information et à la coordination des citoyens souhaitant se mobiliser pour venir en aide bénévolement aux réfugiés

- Aider à l'alphanétisation des adultes non-francophones et soutenir l'accompagnement scolaire des enfants
- Aider des publics fragiles primo-arrivée dans un territoire à appréhender leur nouvel environnement
- Favoriser l'accès aux droits socio-sanitaires des migrants
- Accompagner des personnes accueillies dans une résidence sociale dans leurs démarches de santé

Plus d'infos :

- [« 1000 missions pour le programme du Service Civique sur le soutien aux réfugiés »](#)
- [Guide pratique pour l'accueil de volontaires à destinations d'organismes souhaitant mobiliser le service civique en appui de leur aide aux réfugiés](#)

Quels sont les coûts de l'accueil d'un volontaire ?

- Indemnité d'une centaine d'euros versés chaque mois à chaque volontaire,
- Temps administratif et d'accompagnement passé par le tuteur (peut être bénévole !),

A titre indicatif, la responsable du Service Civique du diocèse de Versailles, qui accueille six volontaires, estime consacrer environ deux heures par mois pour le suivi administratif et une heure par semaine pour le suivi des tuteurs et le travail sur les nouvelles missions. Mais le chiffre est fluctuant et n'est pas proportionnel.

- A déduire, l'indemnité donnée par l'agence au titre de la formation civique et citoyenne de 100 euros par volontaire.

J'ai d'autres questions, à qui puis-je m'adresser ?

- La Plate-forme ecclésiale pour le Service Civique, qui regroupe des diocèses et des mouvements, est là pour répondre à la question. La Plate-forme est également un lieu d'échanges d'informations, de bonnes pratiques, d'outils et de formation....

Rendez-vous à la 4ème journée nationale de formation et d'information sur le Service Civique dans les réseaux ecclésiaux :

« Quelles démarches pour accueillir un volontaire en service civique ? »

Lundi 9 Novembre 2015 à Paris

Pour plus d'informations rendez-vous sur : [cliquer ici !](#)

Pour vous inscrire, [cliquer ici !](#) (Date limite d'inscription : 4 novembre 2015)

Pour toutes autres questions, contactez :

Thibault SAUVAGEON

Coordinateur du Service Civique et des partenariats

Service national pour l'Evangélisation des jeunes et pour les Vocations

Conférence des Evêques de France

01 72 36 69 24

58 avenue de Breteuil - 75007 PARIS

Mail : thibault.sauvageon@cef.org



Un exemple concret de mise en place d'un Service Civique, celui du diocèse d'Orléans

(NB : Sur certains points, il y aura des redites par rapport à ce qui a été écrit plus haut, mais nous avons préféré laisser le témoignage tel quel).

Au départ du projet, en 2012, le père Karl-Aymeric de Christen était convaincu qu'une telle proposition serait un réel plus au service des étudiants. « *Se découvrir en rencontrant l'Autre, ce n'est pas une nouveauté ni une révolution ! Mais les effets sont toujours aussi efficaces !* » Pour des jeunes qui discernent pour leur vie professionnelle, et pour ceux qui sont en attente de validation d'études, cette parenthèse de quelques mois permet de vivre une réelle expérience et d'ouvrir son regard à de nouvelles perspectives. Aujourd'hui, il est fascinant de voir combien ces dix jeunes adultes ont gagné en confiance dans le monde qui les entoure. Souvent partis avec beaucoup d'incertitudes sur leur avenir d'étudiant ou professionnel, ils ont tous réfléchi à un projet d'avenir qui s'appuie notamment sur ce temps de volontariat.

L'association ASJ3M est porteuse de ce projet au service de la Pastorale des Jeunes du diocèse. Xavier Guimard, accompagnateur des Services Civiques dans l'association, est ravi de cette évolution visible : « *Cette année, dix jeunes ont été accueillis et avec eux, ce sont dix missions totalement différentes qui ont été inventées. À chaque fois, c'est un challenge, on adapte la mission aux lieux d'accueil et aux jeunes : nous visons le sur-mesure* ».

Sur le diocèse d'Orléans, nous avons la chance d'avoir développé un réseau, encore à consolider et à élargir, de structures d'accueil et de personnes ressources. Plusieurs missions ont ainsi été mises en place dans l'enseignement catholique en collèges et en école primaire : soutien scolaire, accompagnement de projets menés avec les élèves et en lien avec l'équipe éducative. Des missions d'accompagnement et d'animation ont également été mises en place avec la Pastorale des Jeunes et des associations partenaires comme le Secours catholique et « Les Amis de Pierre » (structure d'accueil pour personnes handicapées). Avec de tels fruits, l'association compte bien poursuivre sa mission auprès d'autres jeunes et continue à rechercher d'autres lieux d'accueil, d'autres missions pour toujours permettre le « sur-mesure » !

- Objectif pour le diocèse :
 - *une opportunité, un support spécifique dans l'accompagnement des jeunes, des projets*
 - *proposé à certains jeunes, parce que particulièrement pertinent à un moment de leur parcours ou de l'accompagnement, discernement, réorientation vocationnelle (personnelle ou professionnelle),*
 - *permettre de prendre du temps pour soi, de réfléchir à son projet de vie*
 - *transmettre la flamme de l'engagement au service des autres*
 - *soutenir des projets existants ou en sommeil*
 - *construire à partir de leur souhait ou de leur projet.*
- Objectifs pour tous services civiques :
 - *devenir des citoyens à part entière, se mettre en marche, entrer dans une démarche d'action et d'engagement concret,*
 - *réaliser des projets, acquérir une expérience*
 - *devenir co-acteurs du vivre ensemble, comprendre le monde, acquérir une conscience civique,*
 - *faire découvrir les associations et service à des jeunes (peut-être futurs bénévoles), et faciliter l'intégration de jeunes dans les équipes, donner un coup de jeune, un souffle aux projets.*
 - *lancer de nouveaux projets*

Le service civique ne remplace pas un salarié ! En fonction du profil, il sera plus ou moins autonome, nécessitera plus ou moins d'encadrement opérationnel ou d'accompagnement pour son projet de vie. Nos

bilans montrent que si nous pouvons être « déçus » par la prestation opérationnelle d'un jeune, il s'avère que le bilan a été toujours très positif pour le jeune.
Pour les lieux qui reçoivent un jeune, il y a une belle dynamique et une vraie joie qui se dégage.